

## RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS MULTI-ENSEIGNES

### « Calendrier de l'Avent 2022 »

#### 1. Organisation du Jeu

L'Office du Commerce de l'Artisanat de l'Entrepreneuriat - Thionville Commerces, SIRET 897 895 363 00017, adresse : 3 place Anne Grommerch, 57100 Thionville.

Ci-après l'« **Organisateur** »

Organise un jeu gratuit, sans obligation d'achat, intitulé « Calendrier de l'Avent 2022 » (ci-après le « **Jeu** »).

Le Jeu débute le 01/12/2022 à partir de 19:00 et se clôture le 31/12/2022 à 23:59, dates et heures de connexion de France métropolitaine faisant foi.

Ce jeu est exclusivement accessible sur une page dédiée disponible via la plateforme en ligne Facebook dont l'URL est la suivante : [www.facebook.com/thionvillecommerces](https://www.facebook.com/thionvillecommerces) (ci-après la « **Plateforme** »).

#### 2. Présentation du Jeu

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (ci-après le « **Règlement** »).

Pour participer, les joueurs doivent impérativement disposer d'un « compte Facebook » créé manuellement sur la Plateforme dont les modalités d'accès sont décrites dans les conditions générales d'utilisation de la Plateforme accessible à l'URL <https://www.facebook.com/terms>

Les joueurs doivent nécessairement disposer d'un accès à l'Internet et d'une adresse électronique valide pour pouvoir participer au Jeu.

Toute participation par un autre moyen (appels téléphoniques, courrier postal, courrier électronique, télécopie...) ne pourra être prise en compte.

#### 3. Date et durée du Jeu

Le Jeu débute le 01/12/2022 à partir de 19:00 et se clôture le 31/12/2022 à 23:59, dates et heures de connexion de France métropolitaine faisant foi.

Les Organisateur se réservent la possibilité de modifier la période de participation et toute date annoncée, conformément à l'article 13 du présent Règlement.

#### 4. Modalités de participation au Jeu

Chaque jour du 1er au 24 décembre 2022, une vidéo présentant un commerçant avec le cadeau offert sera postée sur la page Facebook de Thionville Commerces.

La participation au Jeu ne sera effective qu'à condition qu'un commentaire soit inscrit sous la publication du jour.

Un tirage au sort est programmé 7 jours après chaque publication et géré grâce à l'outil Lukky : <https://www.lukky.app/fr> afin d'assurer la conformité des tirages.

La-le gagnant-e sera annoncé-e dans un commentaire par nos soins sur la publication de chaque jour. Le commerçant reprendra contact avec son gagnant afin de définir les modalités de retrait.

#### 5. Dotations

Lots mis en jeu pour les participants

Catherine Herpeux Photographe	110,00	Prise de vue d'une heure en studio et 1 tirage 18x24 valeur 110€
APECET	200,00	Chèques cadeaux
ACORIS	90,00	Trottinette : 90€ TTC
Restaurant Les Moulins BleusThionville	60,00	bon repas 60€
Les Belles Lunettes	75,00	Bon d'achat sur les bijoux de la boutique d'une valeur de 75€
GENS PETITS	64,99	Labyrinthe hérisson janod 39,99 et un jeu de société 25€ environ
LA CAPSULE ITALIENNE	40,00	Bon d'achat
Auto école THIL	150,00	Bon d'achat valeur 150€
Bureau vallée	49,99	Wireless combo : souris+ clavier compatible Xbox PlayStation et pc
Institut DIVINE IDYLLE	100,00	Séance de fish pédicure + Soin visage Phytoxygene Mary cohé : valeur 100€
Angel de « Ang'Hell tattoo family »	18,90	Tour de cou enfant. 18,90€
Bonheurs Partagés	50,00	50 € pochette en cuir Craie
COZY CLUB	50,00	1fit pack : une évaluation bien-être complète + 1dégustation ( 1smoothie et 1 boisson) valeur 50€
APECET	200,00	Chèques cadeaux
Entre Olive et Lin	90,00	Un lot de 12 savons - 90 €
L'Antre Temps	34,90	Chronicles of Avel - Jeu enfant d'une valeur de 34.90 euros
Mercerie Guth	80,00	Bon d'achat
Paul Boulangerie	35,00	Pain surprise mixte d'une valeur de 35 €
DStock Paris	95,00	Un coffret prestige MAUBOUSSIN homme ou femme d'une valeur de 95€
Les Domaines Qui Montent	32,00	1 bouteille de champagne rosé 32 €
Pour L	100,00	Bon d'achat
BERGMANN IMMO.	1 000,	1000€, 4 places VIP FC Metz
ORFEO	119,00	Bracelet "Les Georgettes" - valeur 119€
EUROMOSELLE	300,00	WEEK END CITY LOW COST AMSTERDAM POUR 2 PERSONNES D'UNE VALEUR DE 300€

\* Modalité de retrait : Tous les lots sont à retirer auprès du commerçant partenaire. Se présenter muni.e d'une pièce d'identité et de l'email de confirmation du gain aux horaires d'ouverture du commerce qui propose le lot gagné. Il est fortement recommandé d'appeler pour prendre rendez-vous au préalable.

La valeur indicative des prix des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Les présents prix ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. Aucun remboursement quel qu'il soit ne sera consenti.

Les Organismes et la Plateforme ne pourront pas voir leur responsabilité respective engagée au titre de l'utilisation des lots attribués aux gagnants.

Chaque Organisateur étant exclusivement et respectivement responsable, à l'égard du joueur gagnant, de la mise à disposition et de la conformité du lot qu'il décide de mettre en jeu, la Plateforme et/ou les autres Organismes ne sauraient être tenus responsables, conjointement ou non, envers le joueur gagnant.

## **6. Protection des données à caractère personnel**

Tout traitement de données à caractère personnel communiquée aux Organismes et à la Plateforme est effectué sous la responsabilité conjointe des Organismes et de la Plateforme.

Les données à caractère personnel des joueurs traitées par les Organismes et la Plateforme dans le cadre du Jeu le sont conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 et du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 (Règlement UE 2016/679) dans le but de procéder à la bonne gestion du Jeu.

## **7. Responsabilités**

Les Organismes et la Plateforme ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation au Jeu.

Notamment, les Organismes et la Plateforme déclinent toute responsabilité pour le cas où la Plateforme serait indisponible pendant la durée du Jeu ou pour le cas où les données communiquées par des joueurs venaient à être détruites pour une raison qui ne leur seraient pas imputable.

Les Organismes et la Plateforme déclinent toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation du terminal de connexion (ordinateur, tablette, smartphone...) du joueur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site du jeu.

Les Organismes ne sont pas responsables des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Vous reconnaissez que la qualité d'accès à la Plateforme y compris en termes d'affichage et de présentation graphique peut dépendre de votre terminal de connexion et du réseau de communication que vous utilisez. Certaines fonctionnalités, risquent de ne pas être disponibles sur certains terminaux de connexion. La détérioration de cette qualité d'accès ne peut en aucun cas être imputée aux Organismes et/ou à la Plateforme.

La Plateforme a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation au Jeu d'une personne. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Plateforme ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

Les joueurs s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par les Organismes et/ou la Plateforme dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Toute déclaration mensongère d'un joueur entraîne son exclusion du Jeu et la non attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité des Organismes puisse être engagée. De même, tout joueur qui tenterait de falsifier le bon déroulement du Jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée. Les Organismes se réservent le droit de procéder à toute vérification qu'ils jugeront utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout joueur ayant effectué une déclaration inexacte, mensongère ou frauduleuse.

Toute tentative de fraude ou de falsification du bon déroulement du Jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate serait passible de poursuites judiciaires contre le joueur concerné.

Les Organismes ne pourront être tenus pour responsable en cas, d'interruption, de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu. Les Organismes ne sauraient davantage être tenus pour responsable au cas où une ou plusieurs joueurs ne parviendraient pas à se connecter sur la Plateforme et sur la page du Jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. La connexion de toute personne à la Plateforme et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Chaque Organisme du jeu, dispose d'une page de présentation qui lui est dédiée sur la Plateforme.

Les éventuels indices pour les réponses aux questions, peuvent se cacher dans ces pages-là.

Ces pages peuvent contenir des liens vers des sites web externes à la Plateforme. De plus, les indices proposés peuvent aussi renvoyer vers des liens externes à la Plateforme, par exemple sur le site internet de l'un des Organismes ou sur leurs pages sur les réseaux sociaux. La Plateforme et les Organismes déclinent toute responsabilité liée à un quelconque dommage subi lors de la connexion à ces liens externes.

La sécurité du « compte Facebook » sur la Plateforme est de la seule responsabilité du joueur qui ne doit jamais communiquer ses identifiants et mots de passe à une tierce personne.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu durant le Jeu.

Les Organismes pourront annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, les Organismes se réservent le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Les Organismes ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

## **8. Consultation du Règlement**

La participation au Jeu entraîne l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité.

Le Règlement est disponible sur la page relative au Jeu sur la Plateforme à cette adresse : <https://www.thionvillecommerces.com>

Le Règlement peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la Plateforme par courrier électronique et/ou postal.

Les demandes de remboursement du timbre utilisé pour la demande du Règlement, dans la limite d'une demande par joueur pendant toute la durée du Jeu devront être adressées, par écrit, à la Plateforme dans les conditions exposées à l'article 8.

## **9. Modification du Règlement**

Les Organismes se réservent le droit de modifier tout ou partie du présent Règlement sous réserve d'en informer les joueurs par tous moyens écrits. Toute modification du Règlement fera l'objet d'une rectification de la version consultable en ligne sur la Plateforme, sur la page relative au Jeu. Le joueur sera réputé l'avoir accepté, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification, du simple fait de sa participation au Jeu.

## **10. Exclusions**

Les Organismes et/ou la Plateforme s'autorisent le droit de supprimer tout formulaire d'inscription ou de pré-inscription au Jeu présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du joueur. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

## **11. Propriété Intellectuelle**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments protégés ou protégeables par le droit de la propriété intellectuelle composant le Jeu sont strictement interdites, sans l'accord préalable et écrit de leur propriétaire ou ayant-droits respectifs.

## **12. Litiges**

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le Règlement est régi par la loi française et notamment, par la réglementation relative aux jeux-concours.

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu entre un joueur et un ou plusieurs Organismes fera l'objet d'une tentative de règlement amiable avec l'assistance de la Plateforme.

A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de l'un des Organismes, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Aucune contestation ne sera plus recevable 15 jours après la date de clôture du Jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou au classement des gagnants devra être formulée par écrit à l'adresse postale de la Plateforme : L'Office du Commerce de l'Artisanat de l'Entrepreneuriat - Thionville Commerces, SIRET 897 895 363 00017, adresse : 3 place Anne Grommerch, 57100 Thionville.